

COULEURS

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA MGEFI

N° 35
FÉVRIER 2019

2019, C'EST VRAIMENT
L'ANNÉE DU NEUF

- DU NEUF DANS VOS REMBOURSEMENTS SÉCU
- DU NEUF DANS VOS ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES ADHÉRENTS
- DU NEUF POUR VOTRE PRISE EN CHARGE DENTAIRE
- DU NEUF DANS LA PRÉVENTION DES ADDICTIONS

DU CHANGEMENT POUR VOS REMBOURSEMENTS SÉCU



LA MGEFI
À VOTRE RENCONTRE



100 % SANTÉ DENTAIRE

22 AYEZ LE BON REFLEXE
POUR VOS MÉDICAMENTS

26 CALENDRIER
DE VOS ASSEMBLÉES
DÉPARTEMENTALES



AIDONS CEUX QUI AIDENT



LES DIFFÉRENTS VISAGES
DE L'ADDICTION

COULEURS

35
FÉVRIER 2019

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA MGEFI

Mutuelle n° 499 982 098
soumise aux conditions du livre II du Code de la mutualité
Tirage : 117 000 exemplaires - Dépôt légal : Février 2019
Commission paritaire : n° 0323 M 08209 - ISSN 2112-2636
Le numéro TTC : 0,70 € - Directeur de la publication : S. Brichet
Directeur de la rédaction : M. Aboucaya - Rédaction : S. Brichet,
France Mutualité, M. Léonard - couleurs@mgefi.fr
Administration et siège social : 6, rue Bouchardon - CS 50070
75481 Paris Cedex 10 - Conception : **oké**, Agence interne du
groupe VYV - Crédit photos : C. Bouley, Getty Images, J. Parpette,
iStock - Illustrations : S. Guichard - Fabrication : Ph. Laporte
Impression : Fot'imprimeurs : ZAC Satolas Green Pusignan
69881 Meyzieu Cedex

"COULEURS"

Serge Brichet

Président de la MGEFI

Meilleurs vœux pour 2019.



Derrière les attentes multiples exprimées par les "gilets jaunes" pointe une aspiration forte pour une approche plus collective dans la prise en compte des besoins sociaux. Demande d'une plus grande justice fiscale et sociale, rénovation du débat démocratique, exigences face au service public : ces exemples de doléances, même parfois patinées de contradictions, interrogent le "vivre ensemble", dans un contexte où notre société semble disloquée par bien des aspects.

Comme d'autres corps intermédiaires, notre mouvement est aussi interrogé et subit son lot de "critiques" dès lors qu'existe un vrai sentiment de défiance envers les institutions.

"La santé n'est pas un banal produit de consommation!"

L'occasion nous est donc donnée de rappeler, mais surtout de mieux expliquer, les fondamentaux du modèle mutualiste qui place la solidarité et l'utilité sociale au cœur de sa démarche et cherche à concilier, dans l'intérêt des adhérents, performances économique et sociale.

Si notre responsabilité est majeure dans cette "équation redistributive", force est de constater que les pouvoirs publics ne nous rendent pas la tâche facile.

En effet, un amendement gouvernemental a été déposé au Sénat en vue d'instituer la résiliation à tout moment d'un contrat complémentaire santé après une année d'adhésion.

Si ce texte va au bout de la procédure parlementaire, ses effets se retourneront contre les assurés les plus fragiles, favorisant le nomadisme des assurés plus consuméristes et opportunistes.

Il compliquera la tâche des vraies mutuelles pour faire vivre les mécanismes de mutualisation, aggravant au passage leurs frais de gestion, qu'elles s'attachent pourtant à réduire.

Avec cette disposition idéologique, prise au nom du dogme de la concurrence, le gouvernement fait de la santé un banal produit de consommation, où la "seule question qui vaille est le calcul immédiat coût/avantages pour soi-même et rien que pour soi-même" s'insurge Thierry Beaudet, le président de la Mutualité Française.

Dans cette affaire, le gouvernement semble avoir franchi la "ligne jaune" rejetant avec cette seule mesure toute idée d'approche collective.

À la date d'écriture de cet éditorial, si rien n'est encore joué et dépendra aussi de la mobilisation du mouvement mutualiste, la tentation est quand même forte de sortir, à destination de nos gouvernants, un justifié "carton rouge".



J'AIME...

l'idée d'une fiscalité accrue pour les GAFA, qui, au-delà des produits de consommation courante, s'intéressent aussi à la santé, fiscalisée à plus de 14% pour les mutuelles.



JE N'AIME PAS...

l'idée du Brexit qui, d'une certaine façon, va renforcer plus que jamais le caractère insulaire du pays de nos meilleurs ennemis.

Paris, le 20 janvier 2019

Assemblées départementales des adhérents (ADA)

LA MGEFI À VOTRE RENCONTRE

Chaque année, de mars à juin, les assemblées départementales des adhérents constituent un moment unique pour échanger, discuter, s'informer sur l'actualité de la MGEFI et participer à la vie de votre Mutuelle. C'est aussi l'opportunité de revenir sur les faits marquants qui ont rythmé l'année 2018 et de se projeter sur les grands projets à venir.



À VOS AGENDAS

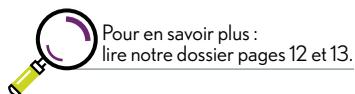
Pour connaître les dates de l'ADA qui vous concerne, rendez-vous **page 26**. Vous recevrez prochainement une invitation personnalisée par courrier.

Depuis plus de 10 ans, la MGEFI a toujours été fortement impliquée dans les structures fédérales (Mutualité Française, Mutualité Fonction Publique). Celles-ci sont engagées pour faire évoluer la politique de Santé en France comme en témoignent deux projets majeurs de la protection sociale : le 100% Santé et le chantier de la dépendance.

Le 100 % Santé favorisera, d'ici à 2021, l'accès pour tous les assurés sociaux à des équipements ou actes de qualité à des prix encadrés, en optique, audioprothèse et dentaire. Certaines lunettes, prothèses dentaires et appareils auditifs seront ainsi pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires santé, sans aucun reste à charge pour le patient.

L'année 2018 a été rythmée par la concertation entre les professionnels de santé des secteurs concernés, les complémentaires santé et l'Assurance maladie. La loi de financement de la Sécurité sociale, votée fin 2018, met en œuvre les premières dispositions de la réforme : plafonnement de prix pour les prothèses dentaires, augmentation de la base de remboursement Sécurité sociale, prix limites de vente en audiologie. En 2020, l'intégralité du reste à charge nul en optique sera mis en place.

À la MGEFI, nous partageons l'objectif de cette réforme : permettre l'accès à des soins de qualité, partout et pour tous. **La réduction du reste à charge pour nos adhérents a toujours guidé l'action de la MGEFI**, notamment en développant les réseaux en optique (Optistya) et audioprothèse (Audistya) ainsi qu'un protocole dentaire.



Pour en savoir plus :
lire notre dossier pages 12 et 13.

NOUS SOUTENONS AUSSI LES AIDANTS

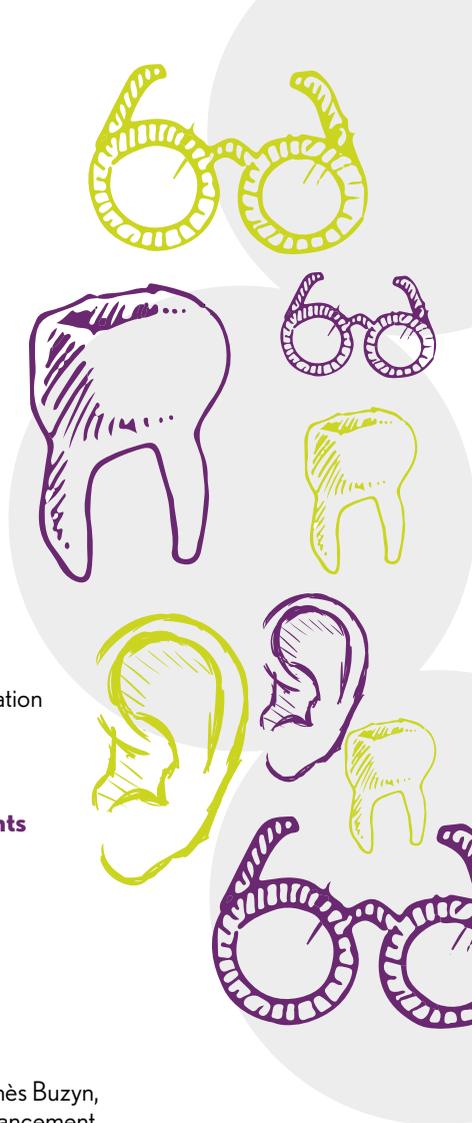
Conseils personnalisés, formations, soutien au quotidien (aides à domicile, au transport, etc.). Grâce aux services d'assurances spécifiques inclus dans votre garantie santé, la MGEFI se mobilise pour accompagner les aidants au quotidien. Pour en savoir plus, rendez-vous sur mgefi.fr

La dépendance en question

Le 1^{er} octobre 2018, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a lancé la concertation sur le grand âge et le financement de la perte d'autonomie. Dans le même temps, la Mutualité Française a publié une vaste étude sur les impacts financiers et sociaux du vieillissement de la population. Grâce à une importante mobilisation mutualiste, la Mutualité Française affiche quatre convictions :

- chaque personne âgée doit pouvoir exercer sa "liberté de choix" le plus longtemps possible ;
- chaque personne doit pouvoir préserver son capital autonomie et sa qualité de vie ;
- les aidants doivent être reconnus et leur rôle soutenu ;
- le financement de la perte d'autonomie doit reposer sur un socle renforcé de solidarité nationale et le reste à charge des familles doit diminuer.

La MGEFI est également très engagée sur le thème de la dépendance. Nous avons toujours défendu le maintien de la garantie dépendance en inclusion dans nos garanties santé. Objectif : mutualiser le risque - et le coût de la garantie - sur l'ensemble du groupe. Cette conviction est un parti pris fort, réaffirmé lors du nouveau référencement de la MGEFI comme opérateur en complémentaire santé et prévoyance pour les agents du ministère de l'Économie et des Finances.





85 %

des adhérents satisfaits
ou très satisfaits



171 745

espaces adhérents créés

Plus que jamais au service de nos adhérents

Notre volonté d'améliorer la qualité de service a porté ses fruits. 85 % de nos adhérents se déclarent satisfaits ou très satisfaits. La gestion des prestations complémentaires déléguée à Alméry s'est améliorée, l'accès à la MGEFI via son centre de contacts s'est professionnalisé.

Sur le terrain, les chargés de développement ont rencontré plus de 8 000 adhérents en 2018 lors de 1200 permanences.

Pour optimiser la relation clients, la MGEFI mise (aussi) sur le digital. Le site mgefi.fr évolue : plus d'informations, des vidéos, des tutoriels pour mieux comprendre le fonctionnement de votre mutuelle, ses garanties, les modalités de remboursement...

171 745 adhérents ont déjà créé leur espace personnel sur le site.

Côté réseaux sociaux, plus de 3 000 abonnés suivent les actualités MGEFI sur Facebook.

Une application mobile vous permet de suivre vos remboursements et d'avoir votre carte de tiers payant mutualiste à portée de clic.

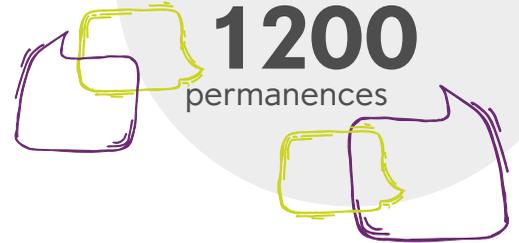


8 000

adhérents rencontrés
lors de

1 200

permanences



Notre développement se renforce, notre réseau militant aussi

Notre stratégie de développement se poursuit et se renforce.

À l'écoute des attentes de nos adhérents, nous avons développé une gamme de produits de prévoyance facultative. 7 000 contrats INDEMUO ont été souscrits en 2018. La mutualisation dans les écoles a permis 2 898 nouvelles adhésions de stagiaires en 2018.

Une nouvelle stratégie de développement des contrats collectifs a été mise en place et un nouveau contrat a été signé avec Harmonie Mutuelle, pour assurer la couverture santé des collaborateurs des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Le réseau militant s'est quant à lui renouvelé : plus de 26 % de nos adhérents ont élu, en mai 2018, leurs délégués. On compte 120 délégués titulaires ou suppléants qui exercent ces fonctions pour la première fois. Au total, **1 219 militants** représentent la MGEFI sur les territoires auprès de nos adhérents, de l'Administration, des partenaires...

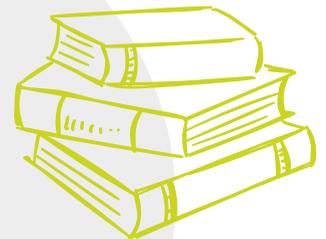


Mutualisation écoles

33 promotions reçues

3 540 élèves reçus

2 898 adhésions





En 2019, la MGEFI avance, innove, protège toujours plus

Forte de ce bilan positif en 2018, la MGEFI aborde 2019 avec ambition. Avec la mise en œuvre du dispositif 100 % Santé, elle se penche sur le contenu de son offre, notamment l'articulation entre les trois choix Maitri Santé, Vita Santé 2 et Multi Santé 2. **L'évolution de la gestion du régime de Sécurité sociale** (cf. dossier pages 8-11) nous incite à adapter notre organisation pour toujours mieux vous accompagner. Côté prévention, une nouvelle stratégie commune est lancée avec le ministère sur le thème **des addictions**. L'objectif ?

Des messages plus efficaces, plus lisibles avec des actions déclinées par notre réseau de militants sur l'ensemble du territoire, tout au long de l'année. Enfin, la MGEFI poursuit la maîtrise de ses frais de gestion. Entre 2015 et 2017, ils ont diminué de 10,24 %. Exemple de bonne pratique : la dématérialisation utile et choisie par nos adhérents de la revue *Couleurs*.

CHIFFRES CLÉS 2018* DES CONTRATS INDIVIDUELS

* sous réserve de l'approbation des comptes par le Commissaire aux comptes

328 110
personnes protégées

270 826 adhérents
57 287 ayants droit



TOP 4
des prestations santé
des contrats individuels

42 662 K€
Hospitalisation

33 313 K€
Dentaire

33 026 K€
Optique et appareillage

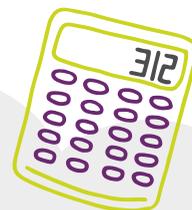
22 650 K€
Pharmacie

Cotisations santé
208 470 K€

Prestations santé
178 622 K€

Frais de gestion*
12,40 %
* au 30/09/2018

88 %
des cotisations
ont été redistribuées
en prestations
santé.



PLUS FORTS TOUS ENSEMBLE

Pour mener ces projets, la présence de la MGEFI au sein du groupe VYV, premier groupe mutualiste français, apparaît comme une force supplémentaire. En 2018, le Groupe a poursuivi sa structuration avec un double objectif : mutualiser tous les services et solutions existants dans les mutuelles du Groupe et créer de nouveaux dispositifs innovants.

Parmi les chantiers 2019 figure la création d'une structure unique de constitution et de pilotage de réseaux conventionnés, baptisée KALIXIA.

La première réalisation est un réseau d'ostéopathie qui sera mis en place pour l'ensemble des mutuelles du Groupe. Autre exemple : la convergence des dispositifs d'assistance vers un outil unique du Groupe : Ressources Mutuelles Assistance (RMA). De nouveaux services d'assistance seront ainsi initiés progressivement.

Enfin, la création d'une nouvelle offre épargne-retraite ou le déploiement d'une offre de téléconsultation (plateforme MesDocteurs) viennent compléter les projets 2019.

GRUPE
vyv

DU CHANGEMENT POUR VOS REMBOURSEMENTS "SÉCU"

UNE NOUVELLE GESTION PAR LA CPAM

Afin d'optimiser la gestion du remboursement de vos frais de santé, vos prestations Sécurité sociale seront désormais prises en charge par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM). Pour vous, peu de changements : de nouveaux contacts pour vos appels et vos courriers et le bénéfice d'un point d'accueil Sécurité sociale.

Un changement en douceur

Vous ne serez plus affilié en fonction de votre lieu de travail mais de votre lieu de domicile tout en conservant votre régime particulier de fonctionnaire. Vous relèverez désormais de la CNAM (Caisse Nationale Assurance Maladie).

Vous aurez donc de nouveaux contacts :

- la CPAM de rattachement de votre lieu de résidence pour vos demandes Sécurité sociale
- la MGEFI pour vos demandes de régime complémentaire.

CPAM



VOS NOUVEAUX CONTACTS

Pour vos demandes de remboursement Sécurité sociale, changement de situation personnelle, naissance, demandes de 100 % (ALD) ou d'entente préalable...



Métropole, Guyane, Réunion : **3646**

(Service 0,06 €/ mn + prix appel)

Martinique : **0 820 222 555** (Service 0,08 €/ mn + prix appel)

Guadeloupe : **0 810 106 646** (Service 0,06 €/ mn + prix appel)



@ **ameli.fr**



CPAM de rattachement de votre domicile

(adresse indiquée en haut de votre attestation de droit)



VOS CONTACTS

Pour vos factures et demandes relatives à la part mutuelle mais aussi les actes non pris en charge par la Sécurité sociale (ex : médecines douces, factures dentaires...), mais aussi pour tout changement de situation personnelle et / ou administrative (adresse, RIB...).



Métropole, Mayotte, TOM, étranger :

09 69 39 69 29 (appel non surtaxé)

Île de la Réunion : **09 69 39 03 69** (appel non surtaxé)

Antilles / Guyane : **09 69 39 03 29** (appel non surtaxé)



Votre espace adhérent sur **mgefi.fr**



MGEFI - 6, rue Bouchardon
CS50070 - 75481 Paris Cedex 10

4 ÉTAPES IMPORTANTES POUR CE CHANGEMENT



ÉTAPE 1

La MGEFI vous a informé début février par courrier que le gestionnaire de votre régime de Sécurité sociale va changer très prochainement et vous explique ce qui va être modifié.

ÉTAPE 2

À partir du 25 février, vous dépendrez de la CPAM de votre lieu de domicile. Elle deviendra votre nouvel interlocuteur pour votre part Sécurité sociale. Courant mars, vous recevrez un courrier de bienvenue de sa part.



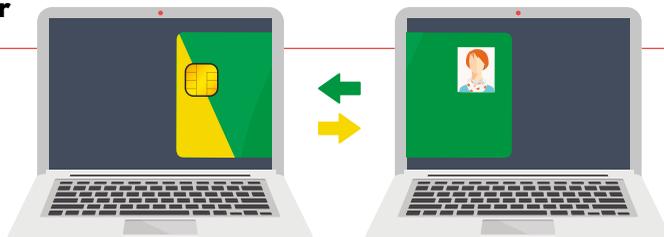
ÉTAPE 3



À partir du 25 février (et uniquement à ce moment-là), vous devrez mettre à jour votre carte Vitale afin de réactualiser vos droits. **Attention, cette étape est indispensable!** Vous pourrez faire cette mise à jour sur les bornes disponibles dans les pharmacies, les CPAM et certains lieux publics.

ÉTAPE 4

Une fois votre carte Vitale mise à jour, **la télétransmission pour vos demandes de remboursement de frais de santé sera effective**. Pour les demandes liées à votre dossier personnel Assurance maladie (changement d'adresse, de situation...), vous pourrez désormais les adresser à votre CPAM par courrier ou plus directement sur votre espace assuré sur **ameli.fr**



LA MGEFI

RÉPOND À VOS QUESTIONS

COMMENT LA CPAM ET LA MGEFI VONT-ELLES COMMUNIQUER ?

Les échanges Sécurité sociale / MGEFI seront effectués automatiquement via la télétransmission "Noémie" afin de vous rembourser directement la part mutuelle de vos frais de santé. Pour les actes non pris en charge par la Sécurité sociale (médecines douces, etc.), vous pourrez continuer de les adresser à la MGEFI via votre espace adhérent ou par courrier au siège de la mutuelle (voir les contacts page 3).

QU'EST-CE QUE "NOÉMIE" ?

Il s'agit d'un système d'échange de données informatisées pour vos remboursements entre votre CPAM et la mutuelle afin de vous éviter de nous adresser votre décompte de Sécurité sociale. Cette procédure permet des remboursements plus simples et plus rapides. Si la télétransmission fonctionne, les décomptes de Sécurité sociale comportent cette mention : *"ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'Assurance maladie à votre organisme complémentaire"*.

J'ai malheureusement envoyé ma demande par voie postale au centre de remboursement MGEFI de Balma au lieu de ma CPAM. Quelles vont être les conséquences ?

Ne vous inquiétez pas, votre demande sera réceptionnée et transmise à votre CPAM par la MGEFI avec un délai de traitement supplémentaire. Attention, ce transfert par nos soins ne se fera que pendant un temps limité. Ensuite, elle vous sera renvoyée à votre domicile.

QUAND ET OÙ DOIS-JE METTRE À JOUR MA CARTE VITALE ?

Après le 25 février, pensez bien à mettre à jour votre carte vitale (bornes disponibles sur dans les pharmacies, CPAM et certains lieux publics). Ainsi, vos droits seront réactualisés.



COMMENT ET QUAND MA CPAM ME TRANSMETTRA-T-ELLE MES RELEVÉS DE PRESTATIONS ?

Si vous disposez déjà d'un compte sur **ameli.fr**, vos relevés sont disponibles en temps réel dans la rubrique "Mes paiements" (vos identifiants et mots de passe ne changent pas). Si vous ne disposez pas d'un compte Ameli, vos relevés vous seront adressés par voie postale dans un délai de 120 jours. N'hésitez pas à ouvrir un compte Ameli pour plus de réactivité et de simplicité.

J'AI UN CHANGEMENT À SIGNALER. À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

Changement d'adresse, naissance d'un enfant... ? Nous vous invitons à déclarer toute modification à votre CPAM ainsi qu'à la MGEFI.

Dois-je déclarer de nouveau mon médecin traitant ?

Les informations relatives à votre médecin traitant sont transmises directement à votre nouvelle caisse. Il est donc inutile de le déclarer à nouveau. Sur votre compte Ameli, vous pourrez vérifier sur votre attestation de droits (à télécharger dans votre espace) si vous avez un médecin traitant déclaré. Si cela n'est pas le cas, nous vous conseillons d'en informer votre médecin traitant qui pourra faire la mise à jour lui-même.

Si fin mars, je n'ai toujours pas reçu de courrier de bienvenue de la part de ma CPAM, que dois-je faire ?

Pas de panique... C'est sans doute un problème de courrier. Nous vous invitons à télécharger votre attestation de droits, (sur votre compte **ameli.fr**) et à vérifier si votre CPAM est bien indiquée. C'est d'ailleurs sur cette même attestation que vous pourrez retrouver l'adresse postale de votre CPAM. À défaut, contactez directement votre CPAM.



Vous vous posez d'autres questions ?
Rendez-vous sur la FAQ de votre espace adhérent sur **mgefi.fr** ou contactez votre conseiller MGEFI par téléphone.

LE +

En plus d'avoir un accueil physique pour toutes vos requêtes liées à la Sécurité sociale, vous bénéficierez dorénavant de toutes les fonctionnalités du site **ameli.fr** (changement d'adresse, commande de carte vitale, rattachement d'enfant...). Vos demandes (100 %, ententes préalables...) nécessitant un avis médical seront aussi traitées plus rapidement.

DES SOINS POUR TOUS AVEC LE 100% SANTÉ DENTAIRE

Optique, audition, dentaire... Quel que soit le domaine concerné, le 100 % santé applique un même principe : proposer un ensemble de prestations de soins identifiées avec une garantie de qualité et des tarifs encadrés. Les premières mesures du dispositif concernent le dentaire. En effet, dans ce domaine, les besoins sont énormes. Seuls 43 % des Français ont recours aux soins et 17 % reconnaissent y renoncer⁽¹⁾, en particulier pour la pose de prothèses.

Permettre à des millions d'assurés d'accéder à des soins qu'ils finançaient en partie ou auxquels ils renonçaient faute de moyens, c'est l'objectif de l'accord qui a été signé entre l'Assurance maladie et les chirurgiens-dentistes⁽²⁾ dans le cadre du 100 % santé. Il repose sur trois principes : le plafonnement du prix des prothèses, la revalorisation des tarifs des soins de prévention ou des soins courants et l'obligation pour le régime complémentaire de couvrir le reste à charge.

Il s'agit ainsi de **développer l'accès régulier de tous aux soins dentaires et plus globalement de réorienter durablement le cadre d'exercice des chirurgiens-dentistes vers une médecine plus préventive et conservatrice**. Dans cette optique, un examen bucco-dentaire destiné aux jeunes de 3 à 24 ans sera intégralement pris en charge et de nouveaux soins efficaces seront remboursés (comme l'application de vernis fluoré chez les enfants présentant un risque de carie).

Un déploiement progressif

Trois paniers de soins prothétiques vont être mis en place :

- **Un panier 100 % santé** intégralement remboursé par l'Assurance maladie et les complémentaires santé (qui devrait concerner 46 % des actes prothétiques effectués aujourd'hui),
- **Un panier aux tarifs maîtrisés** avec des prix plafonnés (25 % des actes),
- **Un panier aux tarifs libres** permettant de choisir librement les techniques et les matériaux les plus sophistiqués (29 % des actes).



Le panier de soins 100 % Santé couvrira un large choix de prothèses fixes ou mobiles avec des matériaux (céramo-métallique, céramique full zircon, etc.) dont la qualité esthétique est adaptée à la localisation de la dent (les dents "visibles" et "non visibles" seront distinguées).

Dès 2019, les tarifs des prothèses sont plafonnés et progressivement diminués. Le reste à charge est en conséquence réduit. En parallèle, les tarifs des soins conservateurs sont progressivement augmentés (sans surcoût pour les assurés) afin de mieux valoriser ces actes réalisés par les chirurgiens-dentistes.

Le panier 100 % santé entrera en vigueur en deux temps :

- **à compter du 1^{er} janvier 2020** pour certains soins prothétiques dentaires (couronnes et bridges),
- **à compter du 1^{er} janvier 2021** pour les autres prothèses entrant dans le panier de soins sans reste à charge (prothèses amovibles notamment).

Qu'est ce qu'un "panier de soins" ?

C'est un "ensemble" de prestations de soins identifiées qui répond aux besoins de santé nécessaires – bien voir, bien entendre et soigner son hygiène bucco-dentaire – avec une garantie de qualité.

Elles représentent les garanties minimales qui doivent obligatoirement être proposées dans le cadre du 100 % Santé notamment.

Les sommes restant à la charge des patients pour les prothèses dentaires seront globalement réduites de 40 %.

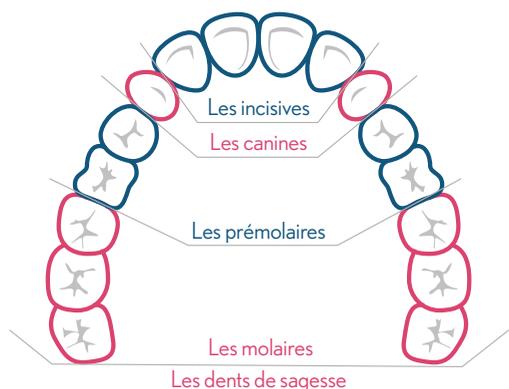
(1) Source : Assurance maladie.

(2) Accord signé par l'Assurance maladie obligatoire, les assurances maladie complémentaires et 2 syndicats de chirurgiens-dentistes représentant 60 % de la profession.

LE 100% SANTÉ DENTAIRE À LA MGEFI

L'offre 100 % santé souhaitée par le gouvernement va se déployer progressivement entre 2019 et 2021. Au 1^{er} avril 2019, première étape : seuls les honoraires des chirurgiens dentistes pour les actes prothétiques seront plafonnés. L'obligation pour les complémentaires santé de couvrir l'intégralité du reste à charge est fixée au 1^{er} janvier 2020. Mais la MGEFI a pris parti de mieux vous rembourser dès le 1^{er} avril 2019. Zoom sur les changements prévus dans vos garanties :

SOINS	Plafonds d'honoraires des chirurgiens dentistes pour 2019	Votre remboursement avec Vita Santé 2 Sécurité sociale + MGEFI	Votre remboursement avec Multi Santé 2 Sécurité sociale + MGEFI
Couronne métallique (sur toutes dents)	320 €	Jusqu'à 320 €	Jusqu'à 320 €
Couronne Céramo-métallique (sur incisive, canine, 1 ^{er} prémolaire)	530 €	Jusqu'à 473,20 €	Jusqu'à 491,25 €
Couronne Céramo-métallique (sur 2 ^e prémolaire et molaire)	Pas de plafond	Jusqu'à 473,20 € (2 ^e prémolaire) Jusqu'à 270,40 € (molaire)	
Couronne Céramo-Céramique (sur incisive, canine et molaire)	Pas de plafond	Jusqu'à 473,20 €	
Couronne Céramo-Céramique (sur molaire)	Pas de plafond	Jusqu'à 270,40 €	



Ces nouvelles garanties concerneront les soins réalisés à partir du **01/04/2019**. Bon à savoir : les implants et les couronnes sur implants ne sont pas concernés. En effet, ils ne font pas partie du périmètre de la réforme 100 % Santé. Aucun plafond n'est prévu, même en 2020.



À cette date, le **100% santé dentaire sera pleinement effectif** et s'inscrira dans une évolution plus globale de l'offre MGEFI. Un dossier plus complet y sera consacré dans un prochain numéro de votre magazine *Couleurs* et sur mgefi.fr



Vous avez des soins dentaires de prévu ?

La meilleure façon d'estimer le montant des remboursements MGEFI dont vous allez pouvoir bénéficier est d'envoyer **votre devis en ligne** via votre espace adhérent ou par voie postale à :

**MGEFI - 6 rue Bouchardon
CS 50070 - 75481 Paris Cedex 10.**



Retrouvez l'intégralité de vos remboursements dans les règlements mutualistes sur mgefi.fr



TOUT SAVOIR SUR LE DMP

Gratuit, confidentiel et sécurisé, le Dossier Médical Partagé (DMP) est votre carnet de santé numérique. Il conserve vos informations de santé (traitements, résultats d'examens...) afin de les partager avec les professionnels de santé de votre choix. Il améliore votre prise en charge, notamment en cas d'urgence.

Le DMP **favorise la coordination et la qualité des soins** entre tous les professionnels de santé, même à l'hôpital ou en Ehpad. Il permet d'éviter les actes redondants, les risques d'accidents d'anesthésie ou les interactions médicamenteuses. Il n'est pas obligatoire et n'a aucun impact sur vos remboursements.

Grâce à ce service en ligne proposé par l'Assurance maladie, vous pouvez retrouver :

- votre historique de soins des 24 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance maladie,
- vos résultats d'examens (radio, analyses biologiques...),
- vos antécédents médicaux (pathologie, allergies...),
- vos comptes rendus d'hospitalisation,
- les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence,
- vos directives anticipées pour votre fin de vie.

Un service pour tous ?

Chaque personne bénéficiant d'un régime de Sécurité sociale peut créer un DMP pour lui-même ou son enfant. Il est particulièrement **utile pour les personnes atteintes d'une maladie chronique, les personnes âgées ou les femmes enceintes**. L'accès à votre DMP peut aussi s'avérer **essentiel en cas d'urgence**. Lors d'un appel au Samu vous concernant, le médecin régulateur pourra ainsi consulter votre dossier.

Vous gardez la main sur vos informations

L'accès à votre DMP est totalement sécurisé. À part vous, seuls les professionnels de santé autorisés (médecin traitant, infirmier, pharmacien...) peuvent le consulter. Vous pouvez aussi ajouter ou masquer un document (seul votre médecin traitant peut accéder à l'ensemble des informations de votre dossier), gérer les accès (bloquer un professionnel de santé, supprimer une autorisation) ou demander à tout moment sa fermeture. Les données du DMP seront conservées 10 ans.

COMMENT CRÉER SON DMP ?

- En ligne depuis le site **dmp.fr**.
- ✚ En pharmacie ou auprès d'un professionnel de santé équipé des outils informatiques adaptés.
- 👤 À l'accueil de votre Caisse primaire d'Assurance maladie ou auprès d'un conseiller de votre organisme d'Assurance maladie.

Une fois créé, votre DMP est accessible à tout moment depuis le site **dmp.fr** (rubrique Mon DMP) ou via l'application mobile DMP téléchargeable pour systèmes iOS et Android.



3 millions
SONT DÉJÀ OUVERTS

(source : Assurance maladie)

AIDONS CEUX QUI AIDENT

Isolement, fatigue, emploi du temps surchargé... la santé des aidants ne tient parfois qu'à un fil. Pourtant, elle est souvent négligée. Pour faire face à leur engagement, ceux qui accompagnent un proche âgé, malade ou handicapé dans les actes de la vie courante doivent impérativement veiller à leur propre forme physique et mentale.





La 9^e édition de la Journée nationale des aidants, qui s'est déroulée le 6 octobre 2018, a mis l'accent sur la santé des aidants. Le sujet est capital car en France, selon le baromètre des aidants 2017 de la fondation April, **11 millions de personnes** déclarent apporter une "aide régulière et bénévole à une ou plusieurs personnes". Or, de leur propre santé dépend celle des proches qu'elles accompagnent.

Au-delà de l'épuisement, une souffrance physique bien présente

C'est un fait avéré, **l'activité d'aidant a un impact sur l'organisme**. 30 % des aidants meurent ainsi avant leur proche atteint de la maladie d'Alzheimer. Les aidants ont d'ailleurs conscience de cette situation. Pour près d'un quart d'entre eux, prendre soin de leur proche dépendant a des effets plutôt négatifs. À l'épuisement psychologique (stress, sentiment de solitude, dépression) s'ajoute la souffrance physique (troubles musculo-squelettiques, douleurs articulaires...) chez les aidants d'un certain âge comme chez les plus jeunes.

D'après une enquête Ipsos Novartis menée en 2017, 75 % des aidants âgés de 13 à 30 ans se sentent fatigués, 61 % ont du mal à dormir et se réveillent la nuit et 60 % ont mal au dos et aux bras.

Par ailleurs, **le manque de temps les pousse à reporter ou à renoncer aux soins**. Le cinquième

rapport de l'Observatoire sociétal des cancers, publié en 2016, qui met en lumière le rôle des aidants, le confirme : ces derniers ont "souvent tendance à ne pas s'occuper d'[eux-mêmes],

par manque de temps ou parce qu'[ils] considère[ent] que ce n'est pas la priorité. Or l'accompagnement peut faire apparaître des problèmes de santé chez des personnes qui n'en avaient pas avant et chez les aidants déjà malades, aggraver leur pathologie, voire faire apparaître de nouveaux problèmes de santé".

**"ON APPELLE AIDANT UNE
"PERSONNE NON PROFESSIONNELLE
QUI VIEN EN AIDE À UNE PERSONNE
DÉPENDANTE DE SON ENTOURAGE
POUR LES ACTIVITÉS DE LA VIE
QUOTIDIENNE."**



Un suivi médical nécessaire

Pour préserver au mieux leur état de santé, le milieu associatif fournit un travail d'information et d'accompagnement important, à l'instar de l'Association Française des Aidants, qui organise des ateliers "Santé des aidants" en région. Ces temps d'échanges permettent d'aborder les questions de bien-être physique, psychologique et social, mais aussi de trouver des réponses concrètes adaptées à chacun.

L'association encourage également à consulter dans le cadre du "suivi médical des aidants" (un rendez-vous annuel proposé à ceux qui accompagnent un proche touché par la maladie d'Alzheimer) ou lors de la "visite longue" réalisée au domicile de la personne souffrant d'une maladie chronique en présence de l'aidant. Ces dispositifs spécifiques ne couvrent toutefois pas la totalité des situations et les

professionnels de santé, dont les gériatres, réclament toujours des consultations dédiées plus longues afin d'assurer un suivi médical global et de qualité.

De leur côté, les pouvoirs publics prennent petit à petit conscience du service rendu par les aidants à la collectivité. En 2015, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement définit le terme "aidant", ce qui leur apporte un début de reconnaissance. Ce texte instaure également "un droit au répit" pour permettre à ceux dont la présence ou l'aide est indispensable de prendre un temps de repos bien mérité.

QUELQUES CHIFFRES..

+ 8 MILLIONS

DE PERSONNES ACCOMPAGNENT

au quotidien un proche en situation de maladie ou de handicap.

L'AIDANT EST DANS **56%**

DES CAS

une femme

ÂGÉE DE **50 ANS**

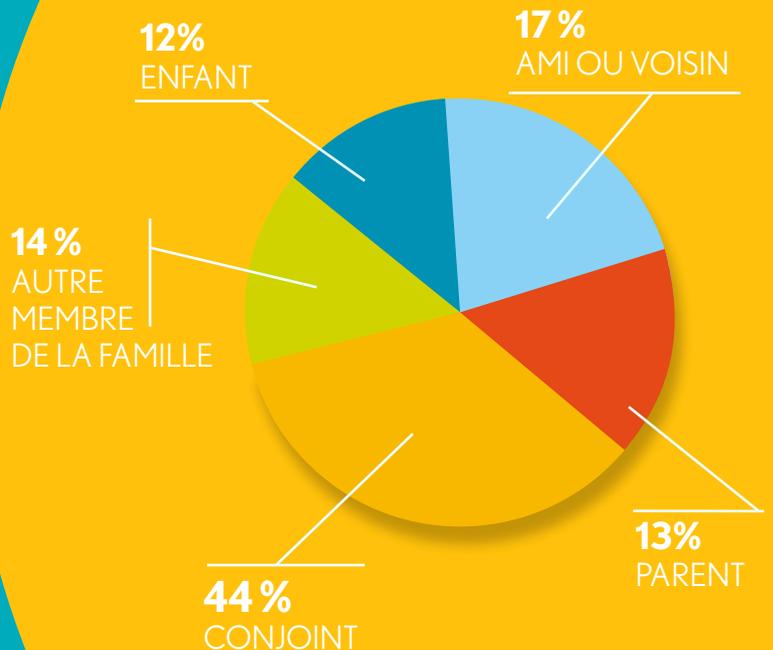
8 AIDANTS / 10

RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS

1 AIDANT / 2

VIT AVEC L'AIDÉ

QUI SONT LES AIDANTS ?



ZOOM SUR L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS



Créée en 2003, l'Association Française des Aidants écoute et porte la parole des proches aidants. Face à une prise en compte de leur situation encore insuffisante, voire négative ou parfois même condescendante, elle milite pour que les aidants soient pris en considération dans leur juste rôle et à leur juste place au sein de notre société.

Ses grands principes :

- Accompagner tous les proches aidants sans distinction liée à l'âge et à la pathologie de la personne accompagnée.
- Promouvoir une vision du rôle et de la place de l'aidant dans sa double dimension : le lien à la personne accompagnée et le lien à la société.
- Contribuer à faire émerger la dimension sociétale de la thématique des aidants, au-delà de la dimension privée.

Ce projet politique, porté par différentes actions de lobbying et de communication, fonde toutes les actions de l'association.

Retrouvez toutes les informations utiles sur : www.aidants.fr

TABAC



DROGUES

ALCOOL



MÉDICAMENTS

ÉCRANS



CYBERDÉPENDANCE

JEUX DE HASARD
ET D'ARGENT



LES DIFFÉRENTS VISAGES DE L'ADDICTION

ACHATS
COMPULSIFS



ALIMENTATION



SEXUALITÉ



Les addictions ne sont pas un phénomène récent. Pourtant elles prennent aujourd'hui des formes nouvelles qui sont parfois difficiles à repérer. Quels sont les signes qui doivent alerter ? Vers qui se tourner pour combattre ces différentes dépendances ?



De nouvelles addictions souvent méconnues

L'addiction est une forme de dépendance totalement aliénante pour la personne sur le plan physique mais surtout psychique. Elle devient **esclave d'une substance, d'une expérience ou d'un comportement**.

Ce processus s'observe depuis de nombreuses années dans le cas du tabac, de l'alcool ou des drogues mais aussi plus récemment pour d'autres substances comme le sucre et des comportements comme les jeux vidéo, l'activité sexuelle, le travail, la cyberdépendance, les achats compulsifs, etc.



Zoom sur les jeux vidéo

En 2018, l'Organisation Mondiale de la Santé a ainsi défini des critères permettant de poser le diagnostic d'un trouble du jeu vidéo.

Elle a également reconnu l'addiction aux jeux vidéo comme maladie. Une étude récente a démontré que 16 % des 18-22 ans déclarent y passer plus de 5 heures par jour⁽¹⁾.

Comment les repérer ?

Le diagnostic de l'addiction repose sur des critères bien définis, fixés par des instances internationales de santé mentale et répertoriés dans un manuel, le *Diagnostic and Statistical manual of Mental disorders (DSM)*.

Une personne est considérée comme souffrant d'une addiction quand elle a présenté, au cours des 12 derniers mois, **au moins 2 des 11 critères suivants** :

- Besoin impérieux et irréprensible de consommer la substance ou de pratiquer l'activité
- Perte de contrôle sur la quantité et le temps dédié à la prise de substance ou à la pratique de l'activité
- Grande partie du temps consacrée à la recherche de substances ou à la pratique de l'activité
- Augmentation de la tolérance au produit addictif
- Présence d'un syndrome de sevrage, c'est-à-dire de l'ensemble des symptômes provoqués par l'arrêt brutal de la consommation ou de la pratique de l'activité
- Incapacité de remplir des obligations importantes
- Usage même lorsqu'il y a un risque physique
- Problèmes personnels ou sociaux
- Désir ou efforts persistants pour diminuer les doses ou l'activité
- Activités réduites au profit de la consommation
- Poursuite de la consommation malgré les dégâts physiques ou psychologiques

Si **2 à 3 critères sont présents**, l'addiction est qualifiée de faible. Pour **4 à 5 critères**, elle est modérée. Pour **6 critères et plus**, elle est sévère.

LES JEUNES ACCROS AUX ÉCRANS

1/4
des 18-22 ans



se passe plus de **5 heures** par jour sur les réseaux sociaux⁽¹⁾

(1) Source : Actions Addictions

L'addiction a-t-elle un genre ?

Nous ne sommes pas égaux face aux addictions. Il s'agit toujours d'une **interaction entre les facteurs liés aux produits, à l'individu et à son environnement**.

De nombreuses idées reçues circulent. Dans le cas de la drogue, l'addiction ne touche pas les femmes comme les hommes. Si les produits sont similaires, les usages, les conséquences et les circonstances diffèrent. Les femmes sont les grandes absentes des structures de soins en addictologie. Elles ne représentent que 25 % du public des Csapa⁽²⁾ et 20 % des Caarud⁽³⁾ implantés en France. Pourtant, elles ne se droguent pas moins, comme le montrent les dernières données de l'OFDT (Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies). Si les usages étaient très genrés il y a quelques décennies, avec une consommation essentiellement masculine, cette différence tend bel et bien à s'estomper.

LES FEMMES, AUTANT TOUCHÉES MAIS MOINS PRISES EN CHARGE

Dans le monde
1 personne sur **5** bénéficiant d'un traitement contre l'addiction est une femme



(source : Addict AIDE)

Comment combattre les addictions ?

Face aux addictions, il est impératif de ne pas rester seul et de se tourner vers des médecins spécialistes et/ou des structures associatives expertes. Le portail collaboratif **addictaide.fr**, qui réunit patients, familles, victimes, professionnels, scientifiques et associations, a été créé afin d'aider les malades, améliorer les réponses et développer des projets de prévention innovants.



- des informations sur la prévention, les prises en charge, la problématique des addictions dans le contexte du travail et de nombreux liens utiles

- des tests pour évaluer la consommation et donc le risque d'addiction



- une ligne d'écoute, des forums et tchats

- un annuaire géolocalisé des soignants et des structures qui apportent de l'aide

(2) Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

(3) Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues

" LE TRAITEMENT DE L'ADDICTION DOIT PRENDRE EN COMPTE LE MALADE DANS SA GLOBALITÉ "



Dr LAURENT KARILA,
psychiatre addictologue,
hôpital Paul Brousse (APHP),
Université Paris Sud

Qu'est-ce qu'une addiction et pourquoi ce sujet est-il devenu aujourd'hui un enjeu de santé publique ?

L'addiction à une substance licite (tabac, alcool, médicaments) ou illicite (cannabis, cocaïne, opiacés, nouveaux produits de synthèse) ou à un comportement (sexe, jeux de hasard et d'argent, réseaux sociaux, jeux vidéos) est une maladie caractérisée par un processus récurrent, comprenant un phénomène de consommation répétée puis l'installation progressive d'une dépendance physiologique. Elle s'accompagne de signes de manque et/ou d'accoutumance, d'une envie irrésistible de consommer, d'une perte de contrôle, d'un déni et de la recherche de produit/comportement malgré les risques médicaux, psychologiques, psychiatriques et sociaux encourus et connus.

L'addiction est une maladie psychologique, neurobiologique, physique et environnementale. Les conséquences sont donc nombreuses. Véritable problème de santé publique, son traitement doit être multimodal et prendre en compte la personne malade dans sa globalité et surtout ne pas se focaliser que sur une substance ou un comportement.

Les addictions en milieu professionnel peuvent-elles avoir des conséquences graves ?

Les conséquences potentielles, en milieu professionnel, sont multiples, à la fois addictologiques (syndrome de manque, surdosage, dépendance), psychologiques (dépression, anxiété, troubles du sommeil, tentatives de suicide), somatiques et sociales (absentéisme, licenciement, séparation). Le burn-out aussi doit être bien évalué et faire rechercher une addiction au travail, potentiellement douloureuse et souvent méconnue. L'entreprise est aujourd'hui insuffisamment formée au repérage de ces troubles. Pourtant l'employeur et les managers ont des rôles importants à jouer.

Comment réussir à prévenir les addictions en milieu professionnel ?

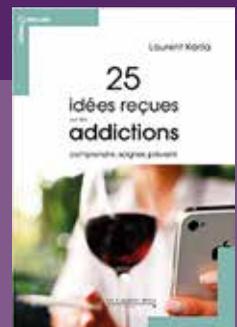
Il y a différents éléments à prendre en compte. D'abord, l'entreprise doit se former au repérage des comportements addictifs. Les salariés doivent être également sensibilisés. Il faut travailler et répéter les campagnes internes de sensibilisation aux risques addictifs, des thématiques annuelles doivent émerger. Répéter, c'est important. C'est exactement comme pour les campagnes de vaccination et leur aspect préventif ! Il faut se faire aider par des professionnels spécialisés en addictologie. La médecine du travail doit être particulièrement impliquée. Les mots clés sont : communiquer, orienter, bien-être, estime de soi...

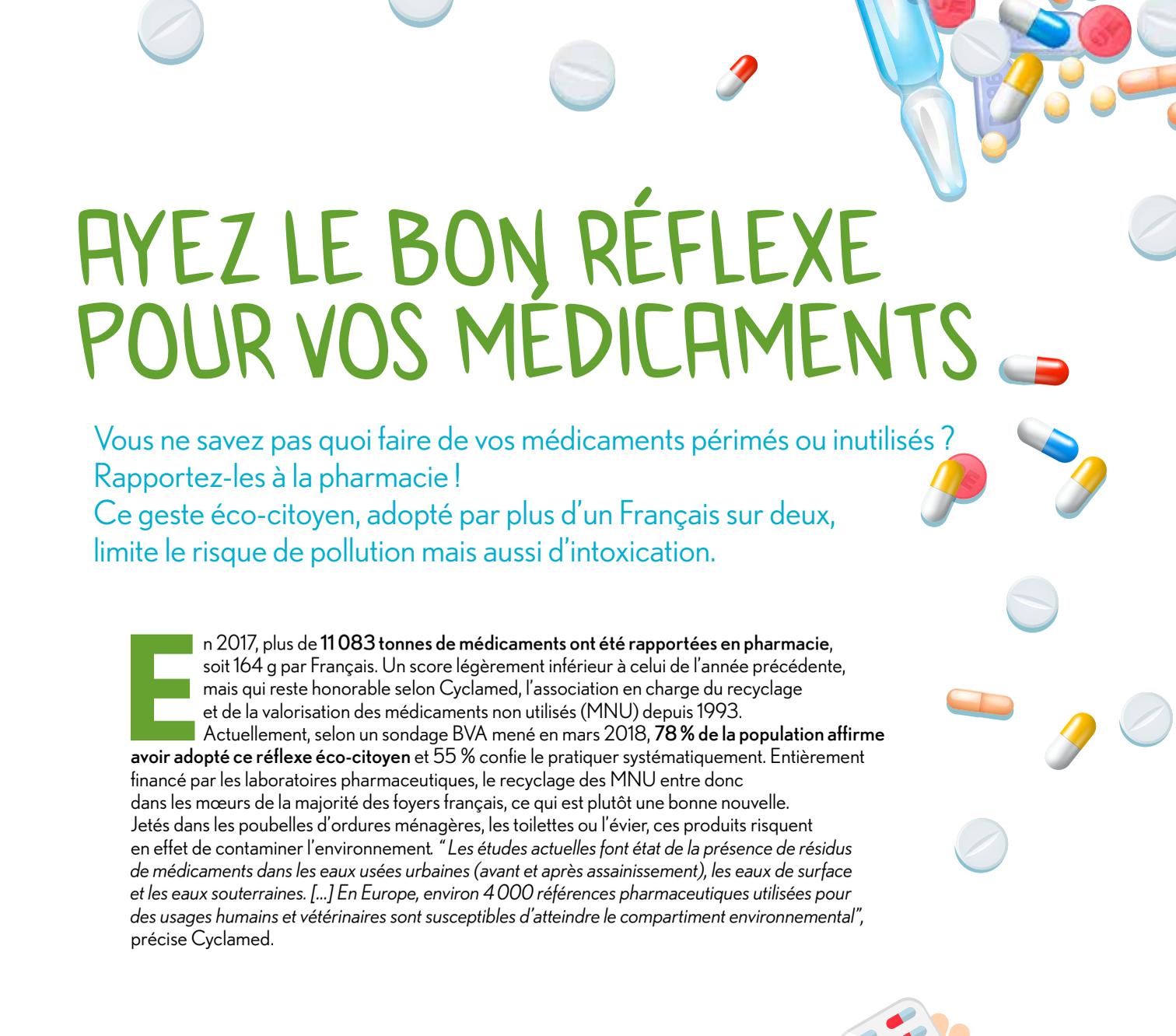
Comment réagir lorsqu'un collègue souffre d'une addiction qui impacte son travail ?

Il y a des signes qui peuvent alerter, par exemple lorsqu'un collègue paraît fatigué, triste, angoissé, négligeant ou irritable depuis un certain temps. Cependant, quelqu'un qui repère un problème d'addiction ne doit pas se poser en thérapeute, tenter de poser un diagnostic ou essayer d'obtenir des "aveux". Il faut essayer d'évoquer les changements de comportements observés au travail le plus simplement possible sans se focaliser sur une substance (alcool, drogues...). Il faut exprimer son inquiétude, son ressenti de la situation. Il faut utiliser le "JE" dans ses formulations ("Je crois...", "J'ai remarqué que...") et être empathique. Il faut essayer de motiver le changement positif de comportement de son collègue. Tous ces éléments peuvent servir de déclic !

LA MGEFI VOUS FAIT GAGNER...

120 exemplaires du livre "25 idées reçues sur les addictions" du Dr Laurent Karila. Ce livre parviendra gracieusement aux 100 premiers adhérents ayant envoyé un mail à couleurs@mgefi.fr et aux 20 premiers adhérents nous ayant fait la demande par courrier au siège de la Mutuelle.





AYEZ LE BON RÉFLEXE POUR VOS MÉDICAMENTS

Vous ne savez pas quoi faire de vos médicaments périmés ou inutilisés ?
Rapportez-les à la pharmacie !

Ce geste éco-citoyen, adopté par plus d'un Français sur deux,
limite le risque de pollution mais aussi d'intoxication.

En 2017, plus de **11 083 tonnes de médicaments ont été rapportées en pharmacie**, soit 164 g par Français. Un score légèrement inférieur à celui de l'année précédente, mais qui reste honorable selon Cyclamed, l'association en charge du recyclage et de la valorisation des médicaments non utilisés (MNU) depuis 1993. Actuellement, selon un sondage BVA mené en mars 2018, **78 % de la population affirme avoir adopté ce réflexe éco-citoyen** et 55 % confie le pratiquer systématiquement. Entièrement financé par les laboratoires pharmaceutiques, le recyclage des MNU entre donc dans les mœurs de la majorité des foyers français, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Jetés dans les poubelles d'ordures ménagères, les toilettes ou l'évier, ces produits risquent en effet de contaminer l'environnement. *"Les études actuelles font état de la présence de résidus de médicaments dans les eaux usées urbaines (avant et après assainissement), les eaux de surface et les eaux souterraines. [...] En Europe, environ 4 000 références pharmaceutiques utilisées pour des usages humains et vétérinaires sont susceptibles d'atteindre le compartiment environnemental"*, précise Cyclamed.



EN 2017
**+ DE 11 083 TONNES
DE MÉDICAMENTS
RAPPORTÉS EN PHARMACIE**

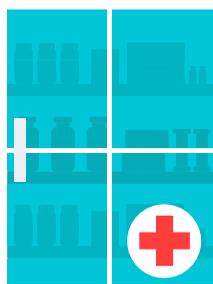
SOIT **164 grammes**
PAR FRANÇAIS

1 à 2 fois par an, on trie !

Stocker ses médicaments non utilisés à la maison multiplie également les risques "de confusion médicamenteuse pour les seniors et d'intoxication par ingestion accidentelle pour les enfants", poursuit l'association. C'est pourquoi, Cyclamed conseille de **faire le tri dans son armoire à pharmacie 1 à 2 fois par an** pour ne conserver que les traitements de base non périmés :

aspirine, paracétamol, antiseptiques, pansements, crèmes contre les brûlures ou les piqûres d'insectes, antihistaminiques et anti-inflammatoires. Les autres médicaments (comprimés, gélules, poudre, pommades, crèmes, gels, sirops, ampoules, suppositoires, ovules, patchs, aérosols, sprays, inhalateurs) devront être débarrassés de leur emballage carton et de leur notice (à jeter dans la poubelle du tri sélectif du domicile) avant d'être rapportés à l'officine. **Celle-ci ne pourra pas les refuser. La récupération des MNU est en effet une obligation légale pour tous les pharmaciens.**

En revanche, la collecte ne concerne pas les aiguilles et les seringues, les produits vétérinaires et de parapharmacie, les cosmétiques, les crèmes solaires, les lunettes, les prothèses, les thermomètres et les radiographies (voir encadré).



Des médicaments transformés en chauffage !

Jusqu'en 2008, une partie des MNU non périmés était mise à disposition des organisations caritatives afin d'être distribuée dans les pays en voie de développement. Mais en raison de problèmes de détournements, de défaut de traçabilité des produits, d'inadaptation des médicaments aux besoins des populations locales ou de notices incompréhensibles pour les non francophones, ce type de recyclage est désormais interdit. Une fois récupérés dans les pharmacies par les grossistes répartiteurs dans le cadre de leur tournée de distribution de médicaments, les MNU sont ensuite uniquement acheminés vers l'un des **52 incinérateurs spécialisés répartis sur le territoire**. Ils y sont détruits selon les règles environnementales pour produire de l'électricité.

Ainsi, en 2007, "la revalorisation énergétique des médicaments non consommés a permis d'éclairer et de chauffer l'équivalent de 7 000 logements", affirme Cyclamed.



ET POUR LES PRODUITS HORS CIRCUIT CYCLAMED ?

Certains produits ne rentrent pas dans le cadre du dispositif Cyclamed comme les compléments alimentaires, les produits solaires et les cosmétiques. Ces derniers peuvent être directement jetés dans la poubelle d'ordures ménagères. Même chose pour les dispositifs médicaux (lunettes, prothèses...), dont on peut faire don aux associations humanitaires.

Quant aux radiographies, tensiomètres et thermomètres électroniques, ils sont à déposer en déchetterie. Très polluants, les thermomètres au mercure ou à l'alcool doivent suivre un circuit dédié (le service environnement de votre commune vous renseignera).

Enfin, **les aiguilles et seringues** (usagées ou non) sont collectées séparément dans les pharmacies partenaires de l'éco-organisme Dastri.

EN MARS 2018

78% DE LA POPULATION

AFFIRME AVOIR ADOPTÉ CE RÉFLEXE ÉCO-CITOYEN



MEYKO, UN ROBOT POUR AIDER LES ENFANTS À PRENDRE LEURS MÉDICAMENTS AU QUOTIDIEN



Meyko est un **dispositif de rappel connecté et ludique pour les enfants atteints de maladies chroniques.** Haut d'une vingtaine de centimètres, ce petit robot, équipé d'une veilleuse, est programmé pour connaître les heures de prise de traitement. Ce dispositif permet de programmer et suivre un traitement au quotidien.

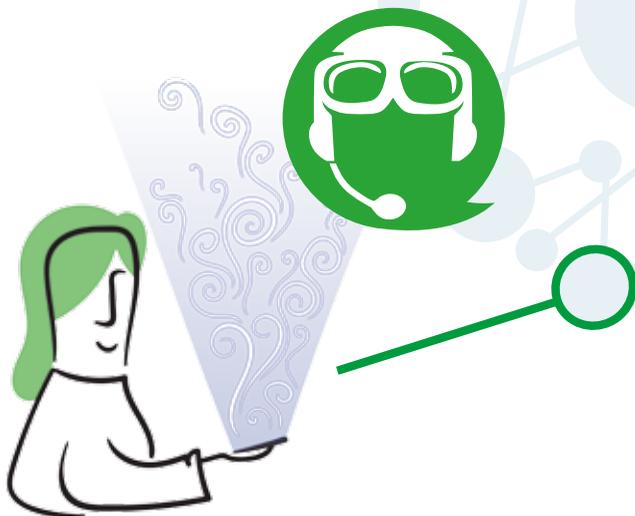
Quand il est triste, cela signifie qu'il est l'heure de se soigner ; pour lui redonner le sourire, l'enfant doit alors prendre son inhalateur puis faire un câlin au robot !

Jeune startup Nantaise, l'entreprise fondatrice de Meyko enchaîne les récompenses pour ce projet.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellomeyko.com/fr

ROGER VOICE L'APPLICATION QUI AIDE LES SOURDS ET MALENTENDANTS À TÉLÉPHONER PLUS FACILEMENT



NOUS A

De belles idées, des innovations,

RogerVoice est une application de reconnaissance vocale permettant **aux sourds et malentendants de téléphoner comme tout le monde**, grâce à une retranscription immédiate et automatique.

Cette plateforme spécialisée pour retranscrire une conversation téléphonique en langue des signes est accessible avec les opérateurs de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) : Bouygues Telecom, Euro-Information Telecom, La Poste Mobile, Orange et SFR. Elle offre un service de traduction en langue des signes française (LSF) et en langue française parlée complétée (LPC) via des interprètes et des codeurs diplômés. Parallèlement, cette application permet de transcrire quasi-automatiquement la parole en texte.

Roger Voice est aujourd'hui utilisée dans plusieurs pays, notamment en Australie, au Japon ou au Mexique.

Le service est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.

Application disponible sur l'App Store et Google Play



PAUPIETTE, LE SITE QUI RÉUNIT SENIORS ET ÉTUDIANTS

LE TEMPS D'UN DÉJEUNER, AUTOUR D'UN BON PETIT PLAT!

La mission du site Paupiette ? **Lutter contre la solitude des seniors** tout en proposant un repas complet à prix accessible aux étudiants.

Le principe de Paupiette est simple : le senior cuisine, annonce le plat qu'il a préparé et les étudiants intéressés s'inscrivent pour venir déjeuner chez lui. Propice aux échanges intergénérationnels, Paupiette est un bon remède contre l'isolement et une bonne nouvelle pour le porte monnaie (puisque les prix sont fixés de 4 à 7€)!

Tenté par l'aventure ? Hôte ou convive, il vous suffit de créer votre profil en quelques clics sur le site www.paupiette.co



VONS AIMÉ

des services singuliers... à découvrir et à partager

LE PREMIER APPEL À PROJET DU GROUPE VYV

Le Groupe VYV s'est associé à Ulule, plateforme de financement participatif, pour lancer des appels à projets solidaires et innovants sur le **thème du mieux-vivre et du mieux-vivre ensemble**.

Le Groupe VYV a pour ambition de participer à l'émergence d'initiatives innovantes dans le domaine de la santé. Le groupe a donc lancé son premier appel à projets participatifs et solidaires. À travers cette opération, il souhaite soutenir des actions qui mettent en avant une valeur chère au groupe : **la promotion du mieux-vivre**.

À la clé, les porteurs des **6 projets sélectionnés** bénéficieront à la fois d'un abondement financier de la part du Groupe VYV, de la réalisation d'une vidéo de présentation de leur initiative et du relais de leur appel aux dons auprès des **10 millions de personnes protégées**, des patients des **1000 structures de soins**, des **40 000 collaborateurs** et **10 000 militants du groupe présents partout en France**. Les porteurs de projets sélectionnés seront par ailleurs formés et accompagnés par les équipes d'Ulule.

La collecte de fonds pour les 6 projets sélectionnés sera organisée de **février à avril 2019**.

GROUPE
vyv





RENDEZ-VOUS



AVRIL À JUIN 2019

SPÉCIAL
ADA

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES DES ADHÉRENTS

DÉPT	DATES	DÉPT	DATE	DÉPT	DATE	DÉPT	DATE	DÉPT	DATE
01	04/04/19	21	14/05/19	42	04/04/19	63	13/06/19	84	11/06/19
02	16/05/19	22	02/04/19	43	11/04/19	64	09/04/19	85	11/06/19
03	14/06/19	23	02/04/19	44	06/06/19	65	16/04/19	86	04/06/19
04	16/05/19	24	02/04/19	45	25/04/19	66	24/05/19	87	04/04/19
05	04/04/19	25	04/06/19	46	29/03/19	67	06/06/19	88	14/06/19
06	26/04/19	26	04/06/19	47	11/04/19	68	07/05/19	89	09/04/19
07	13/06/19	27	11/06/19	48	14/05/19	69	02/05/19	90	06/06/19
08	03/05/19	28	02/04/19	49	02/04/19	70	14/05/19	91	06/06/19
09	17/05/19	29	04/04/19	50	23/04/19	71	11/04/19	92	09/04/19
10	26/04/19	30	21/05/19	51	26/03/19	72	04/06/19	93	16/04/19
11	07/06/19	31	09/04/19	52	29/03/19	73	02/04/19	94	16/05/19
12	12/04/19	32	06/06/19	53	02/05/19	74	11/04/19	95	16/05/19
13	28/03/19	33	09/04/19	54	04/06/19	75	12/04/19	971	11/04/19
14	25/04/19	34	23/05/19	55	28/03/19	76	02/04/19	972	08/04/19
15	11/04/19	35	16/05/19	56	07/06/19	77	04/06/19	973	07/05/19
16	28/03/19	36	28/03/19	57	13/06/19	78	16/04/19	973	09/05/19
17	16/05/19	37	25/04/19	58	29/03/19	79	04/04/19	974	11/04/19
18	06/06/19	38	02/04/19	59	30/04/19	80	05/04/19	976	09/04/19
19	05/04/19	39	24/05/19	60	30/04/19	81	11/04/19		
20 A	06/06/19	40	06/06/19	61	28/03/19	82	16/05/19		
20 B	07/06/19	41	02/04/19	62	21/05/19	83	07/06/19		



LE TEMPS DES VACANCES... AVEC ARTS ET VIE



1



2



3



4



5

Chaleureuses, conviviales et confortables, les cinq résidences locatives d'Arts et Vie font la joie des grands et des petits, pour des vacances détente, sportives ou culturelles. Dotées d'infrastructures de qualité et de grand confort, elles sont implantées au cœur des belles régions françaises. Pour des vacances réussies, en famille ou entre amis !

1 Hautes Alpes

Arts et Vie Serre Chevalier****

À partir de 280 € / semaine (4 pers.)

- Au pied d'un des plus grands domaines skiables des Alpes
- En bordure du magnifique parc national des Ecrins

2 Haute-Savoie

Arts et Vie Samoëns***

À partir de 220 € / semaine (4 pers.)

- A deux pas du village historique et des pistes du Grand Massif
- Au cœur de la haute vallée du Giffre et ses 900km de sentiers balisés

3 Vaucluse

Arts et Vie Malaucène****

À partir de 260 € / semaine (4 pers.)

- Au pied du mont Ventoux, au cœur de la belle Provence
- Exceptionnel bassin aqualudique, salle de fitness, sauna, tennis

4 Finistère Sud

Arts et Vie Plozévet ****

À partir de 290 € / semaine (4 pers.)

- Dans la baie d'Audierne au cœur de la Bretagne sauvage
- Avec piscine chauffée couverte, sauna, salle de fitness, tennis.

5 Landes

Arts et Vie Messanges***

À partir de 240 € / semaine (4 pers.)

- A 1800 m de l'océan pour les amateurs de mer et de nature
- Grand parc arboré avec piscine, tennis, animations en saison

ARTS ET VIE
RÉSIDENCES



www.artsetvie.com • 01 40 43 20 21

COMMENT LIREZ-VOUS COULEURS?
EN MODE DIGITAL OU PAPIER?



Votre magazine *Couleurs* évolue. Dorénavant, il existe en format numérique.
Si vous lisez ce numéro en ligne, c'est que vous avez un espace adhérent sur **mgefi.fr**
Si vous préférez recevoir la version imprimée de *Couleurs* par voie postale,
il suffit de vous rendre dans votre espace adhérent et d'accéder à la rubrique
"**Gestion de mes abonnements**" pour en faire la demande!

Si vous lisez ce numéro en version papier et souhaitez le lire en ligne,
il vous suffit de créer votre espace adhérent sur **mgefi.fr** en quelques clics.